



SYLVIE GAUCHET Vice-présidente FFESSM
JULIE TINETTI Responsable de rubrique

Le développement durable est au cœur de nos pratiques, qu'elles soient sportives, de loisir ou culturelles. Soucieuse de l'avenir, la FFESSM s'est positionnée en s'engageant auprès de ses licenciés mais également auprès des instances dans lesquelles elle intervient comme membre consultatif. Par Sylvie Gauchet et Julie Tinetti.

LANCEMENT D'ÉCOSUB®

FFESSM, POUR DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES RESPONSABLES,
LE LABEL « DÉVELOPPEMENT DURABLE » DES STRUCTURES DE LA FFESSM

À l'occasion de la rentrée fédérale, la FFESSM lance son label Écosub® « FFESSM, pour des activités subaquatiques responsables ». Ce label permet aux clubs, SCA et comités de faire connaître et de promouvoir leur engagement en matière de développement durable.



Nombre de clubs et de comités de la FFESSM sont fortement investis sur les questions sociales, économiques ou environnementales du monde de la plongée et des sports subaquatiques mais leurs partenaires ou le public ne le savent pas toujours : préservation des sites naturels, éducation à l'environnement, gestion de l'eau potable, du matériel et des déchets, diminution des émissions de gaz à effet de serre, promotion du sport pour tous, accessibilité, promotion culturelle et scientifique...¹

Ces initiatives devaient sortir de l'ombre pour valoriser l'engagement concret de chacun, donner à d'autres des idées et montrer que le développement durable au sein des activités subaquatiques n'est pas qu'un discours!²

La structure labellisée pourra ainsi :

- > améliorer la lisibilité de sa démarche et la qualité de ses engagements et actions;
 - > disposer d'une reconnaissance nationale permettant de consolider les dossiers de demande de subvention ou d'autorisation (événements);
 - > communiquer dans le cadre du site internet de la FFESSM, sur son engagement dans le domaine du développement durable;
 - > utiliser la marque Écosub® avec son logo dans ses propres supports de communication (plaquette, site internet, papier à lettre...);
 - > valoriser cette distinction auprès de ses membres, du public, et auprès des partenaires locaux.
- En parallèle, les démarches labellisées seront référencées dans les supports de communication de la FFESSM.

Elles constitueront la vitrine nationale du savoir-faire de chacun et une base commune de ressources et d'idées.

À QUI LE LABEL PEUT-IL ÊTRE ATTRIBUÉ ?

Le label peut être attribué à :

- > un comité régional, départemental ou une ligue de la FFESSM,
- > un club, une structure commerciale agréée (SCA) ou une structure commerciale internationale agréée (SCIA) de la FFESSM.

La structure peut se trouver en métropole ou en outre-mer. Elle peut pratiquer des activités en milieu naturel ou en piscine. Toutes les activités FFESSM sont éligibles : plongée scaphandre, randonnée subaquatique, archéologie subaquatique, plongée souterraine, apnée, hockey subaquatique, nage en eau vive, orientation subaquatique, pêche sous-marine, tir sur cible, nage avec palmes, photo, vidéo et biologie subaquatique...

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le label peut être attribué pour une démarche contribuant à la mise en œuvre d'au moins 4 des « 10 engagements de la FFESSM pour le Développement Durable »³ suivants :

- > accessibilité des pratiques subaquatiques à tous les types de publics,
- > pratiques éco-responsables,
- > sensibilisation au développement durable,
- > santé et sécurité des pratiquants,
- > promotion des valeurs du sport,
- > éducation à l'environnement et au développement durable,
- > valorisation des bénévoles,
- > contribution à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique,
- > participation aux organes de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique,
- > préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures.

L'examen des candidatures s'appuiera sur l'excellence des actions, leur caractère exemplaire, novateur, pédagogique et participatif.

QUELLE EST LA MARCHÉ À SUIVRE ?

Pour soumettre votre projet :

1. Téléchargez le formulaire de candidature sur le site de la FFESSM dans la rubrique « Écosub®, le label Développement durable de la FFESSM » (<http://www.ffessm.fr/ecosub.asp>).
2. Remplissez-le en respectant le règlement du label annexé au formulaire.
3. Joignez à votre demande tout support permettant de rendre compte de votre action : article, plaquette, compte rendu, photographies, vidéos, etc.
4. Une fois complété, transmettez-le à notre chargée de mission jtinetti@ffessm.fr copie le secrétariat fédéral secretariat@ffessm.fr

Afin de ne pas alourdir le processus de dépôt de vos demandes, une attention toute particulière a été accordée à la simplicité du formulaire de candidature : pas de tableau Excel ni de critères prédéfinis à remplir, mais une présentation libre des actions, tout en respectant les points clés à aborder.

Tous les outils sur le label (plaquette, guide pratique, fiches méthodologiques...) sont en téléchargement sur (<http://www.ffessm.fr/ecosub.asp>)

Les dossiers de candidature sont attendus dès septembre 2014. Une 1^{re} vague de labellisation sera lancée dès cet automne. ■

1. Retrouvez toutes ces actions dans la newsletter Développement Durable de la FFESSM dans la rubrique « Plongez durable et responsable » : http://www.ffessm.fr/developpement_durable.asp
2. Les structures de la FFESSM qui souhaitent faire connaître leur engagement en matière de développement durable disposent d'une rubrique nationale qui leur est dédiée « Les actions des clubs et des comités » : <http://www.ffessm.fr/pages.asp?p=255>
3. Les « 10 engagements de FFESSM pour le Développement Durable » sont accessibles sur le site internet fédéral : http://www.ffessm.fr/developpement_durable.asp#10engagements



À NOTER

L'ensemble du dispositif (label et trophée) fait l'objet d'un partenariat avec le Cabinet Lafont – Axa Corporate Solutions, qui apportent leur soutien financier et leur expertise technique.

LE TROPHÉE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES RESPONSABLES

La FFESSM lance également le Trophée des activités subaquatiques responsables pour accompagner la mise en place du label Écosub® : le Trophée récompensera tous les ans une démarche particulièrement exemplaire et originale de trois clubs en matière de développement durable.

Pour 2014, le thème retenu est la féminisation des pratiques subaquatiques.

Il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu le label pour participer. L'appel à projets est ouvert à toutes les structures affiliées à la FFESSM à jour de leur cotisation : comité régional, départemental ou ligue, club, structure commerciale agréée (SCA) ou structure commerciale internationale agréée (SCIA), en métropole ou en outre-mer, pour des activités en milieu naturel ou en piscine, proposant une ou plusieurs des activités de la FFESSM.

Pour pouvoir concourir, les structures devront présenter une action en lien avec le thème retenu chaque année, tout en respectant les conditions détaillées dans le règlement du label (annexé au formulaire de candidature). La démarche présentée doit avoir été réalisée (ou lancée et avancée à un stade suffisamment significatif) entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

Les lauréats du Trophée des activités subaquatiques responsables 2014 bénéficieront d'une remise des prix en assemblée générale 2015 et d'une dotation financière :

- > 2 000 euros pour le 1^{er}
- > 1 000 euros pour le 2^e
- > 500 euros pour le 3^e

L'appel à projets est ouvert dès à présent et jusqu'au 15 janvier 2015. Pour participer : téléchargez le formulaire de candidature sur le site de la FFESSM dans la rubrique « Le Trophée des activités subaquatiques responsables » (<http://www.ffessm.fr/trophee.asp>), remplissez-le en respectant le règlement du trophée qui y est annexé, et joignez à votre candidature tout support permettant de rendre compte de votre action (article, plaquette, compte rendu, photographies, vidéos, etc.). Le dossier de candidature est à transmettre à notre chargée de mission jtinetti@ffessm.fr copie le secrétariat fédéral secretariat@ffessm.fr ■

TÉMOIGNAGE : LE CODEP 74 S'ENGAGE !



Le CODEP 74 a depuis longtemps inscrit le développement durable dans son projet global. Son référent, Stéphane Jacquet, revient sur les démarches entreprises en 2014, et explique en quoi le label Écosub®

pourrait permettre une valorisation de ses actions.

Subaqua Le CODEP 74 est très engagé sur les problématiques de développement durable, *Subaqua* s'en est fait l'écho à maintes reprises. Peux-tu nous citer quelques actions phares ?

Stéphane Jacquet Après le succès de la mise en place de trois bouées écologiques sur le lac d'Annecy en 2013, nous travaillons actuellement à la mise en place d'une ou deux bouées écologiques sur le site emblématique dit de la faille à Saint-Disdille à Thonon-les-Bains, destinées aux bateaux français et suisses. Nous avons obtenu l'aval de la CIPEL (Commission de protection du Léman) ainsi que toutes les autorisations nécessaires par les services de l'État, et nous avons rencontré l'ensemble des professionnels usagers du lac (plongeurs, pêcheurs). La recherche des moyens financiers est en cours. Le CODEP 74 s'est par ailleurs engagé financièrement sur deux

projets d'envergure : « Adopte un corail » (via Coral Guardian), opération qui permet de planter un corail sur des zones de récifs endommagés, ainsi que l'étude des requins blancs de Méditerranée organisée par Longitude 181. Citons aussi la réalisation de gobelets sérigraphiés au logo du CODEP 74, destinés à réduire la consommation de gobelets en plastique lors des manifestations du département (Clichés d'Eau Douce, Lac en partage, les journées de l'archéologie, etc.) et proposés pour un coût modique à nos clubs. Nous n'oublions pas non plus le volet social du développement durable, avec notamment des opérations de promotion de la plongée féminine. Ces quelques exemples marquants de ces derniers mois, démontrent le dynamisme et l'engagement à l'échelon local, national et bien au-delà de notre CODEP.

Subaqua Le CODEP 74 va-t-il demander l'obtention du label Écosub® ?

Stéphane Jacquet Non seulement le label, mais nous répondrons également à l'appel à projets du Trophée des activités subaquatiques responsables! ■

Avis aux challengers !



Des mouillages écologiques dans le lac d'Annecy.

© J.-P. Guenet

CONTACT

Besoin d'accompagnement sur vos projets DD ? Une suggestion, une question, un témoignage à partager ?

N'hésitez pas à contacter la chargée de mission développement durable de la FFESSM!

Julie Tinetti :
E-mail : jtinetti@ffessm.fr
Tél. 04 91 13 63 10